



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DIALOGUE SOCIAL ET
RESSOURCES HUMAINES

Paris, le 23 JANVIER 2007

Madame Nadia M

34070 MONTPELLIER

Lettre recommandée avec avis de réception
RA 63 721 061 3FR

Copie par courriel à l'adresse suivante :
nadiamc2@yahoo.fr

Madame,

Par courrier en date du 20 décembre 2006, vous nous avez indiqué que le Centre International de Formation à l'Audiovisuel et de Production, le CIFAP, situé 27 bis, rue du Progrès à Montreuil 93100, était disposé à vous recevoir dans le cadre d'une formation de « reporter rédacteur présentateur ».

Cependant, Radio France ne travaille pas en collaboration avec le CIFAP.

En effet, la formation dispensée par le CIFAP n'a pas fait l'objet de validation par les commissions paritaires de l'emploi du secteur : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi qui traite la population des journalistes (CPNEJ) ou Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de l'Audiovisuel (CPNE de l'audiovisuel).

Nous ne pouvons donc apporter une suite favorable à votre demande de mise en place d'un plan de formation avec le CIFAP.

En ce qui concerne votre demande de rendez vous avec un responsable de Radio France, je vous recevrai avec Antoine de GALZAIN, Secrétaire Général aux Rédactions et Délégué aux Ressources Humaines Journalistes.

Ce rendez vous se tiendra le vendredi 02 février 2007 à 12 heures, à mon bureau. Vous voudrez bien vous présenter à mon secrétariat, pièce 5205. Nous tenons à vous préciser que les frais de déplacement vous seront remboursés sur justificatifs.

Lors de cet entretien, vous avez la possibilité de vous faire assister par une personne de votre choix appartenant au personnel de Radio France.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique GICQUEL
Directrice Déléguée
à la gestion des Ressources Humaines

copie : Jean Luc APLOGAN